

La loi Avia sera inefficace et attisera les haines



Voilà un sujet qui me tient à cœur, car moi la haine, j'aime surtout en connaître les raisons. Et comme la saison de la chasse aux comportements haineux sur internet va bien ouvrir, mieux vaut savoir de quoi il va être question. Savoir ce que recouvrira la notion de contenu « haineux », si tant est que la haine ne soit pas également un sentiment comme l'amour, en réaction à ce que subit un individu, comme on va le voir. Malgré le discours ambiant de soumission et de repentance, libre à chacun de ne pas tendre l'autre joue : *« Celui qui veut te tuer, lève-toi et tue le avant »** . *« la haine reste une compagne constante des positions du sujet face à son destin ».*

Quelque 2 400 thèses tournent autour de la haine

L'appareil d'État-Macron a pour urgence estivale non le scandale aux Urgences des hôpitaux en grève, mais l'accélération de la proposition de loi de sa députée qui mord, Lætitia Avia (1). Motif invoqué : *« la dissémination et la forte viralité des contenus haineux qui altèrent les valeurs de cohésion sociale et du vivre-ensemble. »*

Le président de la République Macron est en effet très pressé de verrouiller toute expression qui lui est défavorable et s'impatiente de la publication de la future loi, et ses décrets dans la foulée.

Sauf que le dictateur de la sanglante répression contre les Gilet jaunes, qui pille la France, la livre à l'immigration et l'islamisme (2), aura quelques difficultés à éradiquer ce qu'il considère comme des propos « haineux ». Le peuple autochtone qui n'a même plus accès à la satisfaction basique de la pyramide d'Abraham Maslow, et celui qui en dégringole les étages, a légitimement quelques raisons d'en vouloir à ceux qui l'excluent de la société.

Toute l'histoire de l'humanité montre que l'injustice et la spoliation sont facteurs de haine.

Comment ne pas en ressentir devant la mansuétude politicienne devant la racaille et les lourdes condamnations infligées à ceux qui s'en défendent ?

Comment ne pas éprouver une profonde haine envers les traîtres à la patrie ?

Comment ne pas être animé par la rancœur devant une République qui permet l'arrogance et les privilèges de ses représentants ?

Comment ne pas relever le gant lorsque des déchéances des droits civils et politiques sont prononcées abusivement dans l'intention d'empêcher de voter et de se présenter à des élections ?

A contrario, les haines s'apaisent quand les conflits se règlent. Et nul doute qu'ils finissent par se régler, souvent avec pertes et fracas, des pleurs et des grincements de dents ; toute l'Histoire de France le prouve. Tout n'est que rapport de force.

Des écrivains de renom (3) se sont penchés sur le sentiment de haine depuis des lustres, c'est dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil depuis l'Ancien Testament (qui, lui aussi, n'a rien d'un conte de fées pour bobos bisounours), mais aussi nombre d'auteurs et de chercheurs. En l'espèce,

j'ai plongé dans des écrits de ces derniers.

Précisons que je ne me suis intéressé qu'à des thèses soutenues, accessibles en ligne. Malgré ce choix, certaines thèses n'apparaissent pas ou ne sont pas disponibles en français. Certains passages de leur sommaire n'étant de plus, qu'approximativement traduits.

Au final, voici sept résumés d'importants travaux sur le sujet. Je les ai sélectionnés et classés suivant des critères personnels et des arguments que je pense utiles de connaître, lesquels ne manqueront pas, tôt ou tard, d'être opposés à la loi « Avia », lorsque que viendra le temps de la riposte judiciaire à son application.

L'amour et la haine : (Mythologie-Philosophie-Psychanalyse)

par [Asmaiel Zarifi](#)

« Cette recherche historique depuis les origines, à partir des premiers textes écrits de l'humanité, essaie de tracer le chemin mental d'où ces notions de haine et d'amour émergent de la sexualité et s'expriment à travers la mythologie par un processus à la fois conscient mais surtout inconscient de génération en génération. Ainsi cette rétrospective tente de découvrir le jaillissement de la source unique de l'amour et de la haine qui sourd de toute l'humanité depuis les époques historiques mais bien en deçà lorsque s'élaborait une culture commune comme une personnalité individuelle, passage de l'homme vers et dans la temporalité, le symbolique et l'imaginaire. Anaximandre, Zoroastre, Empédocle d'Agrigente, Platon, Nietzsche, puis Freud et Lacan énoncent que l'émergence de l'Homme dans la dimension de la temporalité et donc dans le langage est consubstantiel de son émancipation au sortir de la nature, mais il se trouve contraint de payer ce passage par la haine et l'amour. » :

<http://www.theses.fr/2012MON30068>

De la haine : entre le mythe et la tragédie, figures

d'aujourd'hui

par [Claudia Zapata Ramos \(Zapata\)](#)

« Depuis la nuit des temps, le sujet se pose à lui-même la question de savoir ce qui il est. Chercher une parole pour la haine était une façon de mettre en évidence, au cœur de cette passion (la passion de la haine), l'être parlant, sa fatalité et sa révolte. Les hommes de la Grèce antique ont répondu par le mythe. Dans cette tentative de représenter la question des origines et de l'impossible, ils ont intégré la haine. La haine surgit comme un reste provenant de temps immémoriaux, elle est liée à la rencontre de l'humain avec le langage et, également, au mouvement qui l'éloigne de l'Autre, lieu du langage, pour prendre le risque de devenir sujet du désir. Il s'agit de repérer la haine et ses fonctions dans la subjectivité : cela implique de prendre en compte les façons adoptées par le sujet pour penser et traiter le réel auquel il a affaire. Le mythe et la tragédie, mettant en récit les pires violences (le matricide, l'inceste, le cannibalisme, l'infanticide, le parricide, le meurtre, le massacre), situent une haine qui peut, ainsi que les récits le présentent, se déchaîner si elle n'est pas traitée par le symbolique. Les crimes semblent ignorer l'écoulement des siècles, ils se répètent inlassablement, et la haine reste une compagne constante des positions du sujet face à son destin. Or, si le sujet maintient sa quête d'explication des pulsions destructrices qui l'occupent, et s'il tente toujours d'énoncer comment sa subjectivité se tient avec l'époque qui l'accueille, il ne peut pas faire appel au mythe, ni à un quelconque discours de portée universelle reconnaissant ses solutions singulières pour traiter sa propre altérité. Face à un discours qui cherche à « enterrer » le sujet de la parole, au fondement de la civilisation et du lien social, la littérature et l'art prennent le relais et proposent des représentations susceptibles « d'entourer » la passion haineuse, et de mobiliser le sujet du désir. La psychanalyse

répond, de son côté, par la prise en considération des solutions singulières et de la responsabilité éthique, tant du clinicien que de l'analysant, dans leur maintien, leur restauration, leur changement. » :

<http://www.theses.fr/2014TOU20066>

Sentiments et vie morale : la haine

par [Philippe Saltel](#)

« La haine est ordinairement considérée comme la plus mauvaise des passions ; il peut donc être significatif d'essayer une nouvelle compréhension de l'affectivité sur cet exemple. Ses deux versions apparentées semblent composées d'une intention (négative), d'un jugement (irréfléchi) et d'un affect (plaisant). De cette analyse, nous tirons l'hypothèse que cette « méchante passion » reproduit à contretemps une première disjonction vitale. Des lors, elle a une origine très ancienne et un sens qui peut devenir positif, si nous savons obéir à sa vérité. Nous sommes donc tenus de définir une forme ajustée, « haine de la haine » (et d'elle-même), prudente, compréhensive, courageuse. Nous en étudions quelques figures morales et politiques, et concluons qu'une telle passion peut se raffiner en juste sentiment, lequel participe, comme d'autres du même genre, à la construction du savoir éthique et au développement moral du soi. » :

<http://www.theses.fr/1996PA010687>

La haine contemporaine et les limites de la répression Avia-Macron

La pénalisation de l'expression publique

par [Thomas Besse](#)

« Si les contours de la liberté d'expression sont régulièrement discutés ces dernières années, c'est le plus fréquemment s'agissant de la régulation par le droit pénal de l'expression publique que les polémiques se font les plus

vives. En effet, c'est assurément sous cette dimension, c'est-à-dire lorsqu'elle consiste dans l'extériorisation directe de la pensée dirigée vers un public indéterminé, que l'expression emporte ses répercussions les plus spectaculaires au sein d'une société. Source de mobilisations citoyennes et d'une réflexion collective aux fins de l'élévation des mentalités vers le bien commun, l'expression publique peut également constituer le ferment de comportements antisociaux par l'alimentation des inimitiés, de l'intolérance et d'un état d'esprit criminel. Partant, la pénalisation, qui désigne l'ensemble des processus d'intervention du droit pénal dans un domaine déterminé, se trouve pleinement légitimée face aux dangers d'une expression publique immodérée. Toutefois, la pénalisation peine à trouver ses repères dans l'établissement des critères de sa nécessité et de son opportunité, à une époque où la place prise par l'expression publique au sein de notre société apparaît, plus que jamais, prépondérante. La pénalisation de l'expression publique est d'abord mise à l'épreuve de son instrumentalisation. La norme pénale semble en effet souffrir, de nos jours, d'une surestimation de ses vertus régulatrices dans sa création et dans sa mise en œuvre en matière d'expression publique. La pénalisation de l'expression publique est ensuite mise à l'épreuve de la modernité. L'évolution des techniques place en effet l'expression publique au cœur d'une mutation profonde de ses usages au sein de notre société, modifiant les paradigmes classiques du rapport entretenu par celle-ci avec le droit pénal. » : <http://www.theses.fr/2018LIM00013>

Les lois mémorielles en France : entre droit et histoire

par Abdullah Demir

« Le Conseil constitutionnel n'a pas abrogé la loi du 29 janvier 2001 reconnaissant le génocide arménien, ni la loi Taubira voulant reconnaître la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, mais a en revanche partiellement abrogé celle du 23 janvier 2012 visant à

interdire la contestation des génocides reconnus par la loi mémorielle. Elle a été jugée comme « une atteinte inconstitutionnelle à l'exercice de la liberté d'expression ». Il est intéressant de noter que ni le Conseil Constitutionnel, ni la Cour européenne des Droits de l'Homme n'interdit pas aux Parlements de reconnaître des crimes contre l'humanité mais souhaitent neutraliser les effets pouvant porter atteinte aux libertés fondamentales, telle la liberté d'expression. Dès lors, il apparaît pertinent de proposer une analyse strictement juridique du régime de l'expression négationniste dans divers systèmes. Il convient d'examiner juridiquement ce débat inachevé des historiens sur les lois mémorielles et la pénalisation du négationnisme. Selon la Cour de Strasbourg, la notion de « génocide » est une notion de droit étroitement définie, dont la preuve est difficile à apporter. En l'espèce, malgré la reconnaissance officielle de génocide de la part d'un pays, la Cour préfère favoriser la libre discussion historique que de sanctionner le négationnisme. Ce droit de discuter possède également une limite qui est de ne pas inciter à la haine. Ici se pose la question aussi de savoir si cette notion d'incitation à la haine est-elle subjective ou non. » : <http://www.theses.fr/s220197>

Le discours de haine sur le web. Analyse linguistique et sociolinguistique

par Sangwan Jeon

« Notre recherche consiste à modéliser les propriétés linguistiques et sociolinguistiques du discours de haine sur le web. Le premier volet de la thèse porte sur l'identification systématique des textes web à caractère malveillant. Il s'agit en particulier de définir le discours qui stigmatise certaines populations minoritaires. Trois facteurs discriminatoires sont pris en considération : ethnie, religion et origine géographique. Le discours tendancieux rentre également en ligne de compte et nous allons tenter de comprendre des liens, s'il y a, entre les propos haineux et

les fausses informations, en nous focalisant sur le discours politique français et européen. De plus, le comportement collectif ou collaboratif des internautes doit être appréhendé. La constitution de corpus à annoter se fait en conséquence sous deux axes : (1) le corpus du discours tendancieux et de propagande est constitué à partir de différents sites Internet qui sont explicitement et/ou implicitement orientés. Le travail d'annotation consiste à identifier, observer et décrire les caractéristiques linguistiques et discursives de ce type de discours. ; (2) le corpus du discours discriminatoire est constitué à partir des données langagières circulant sur les réseaux sociaux, tels que Twitter et Facebook. Puis un schéma d'annotation est proposé dans le but de dégager les règles et les indices (socio)linguistiques du discours discriminatoire sur le web. Il est question d'annoter les attitudes des internautes dans une dimension dialogique en adaptant le schéma d'annotation des attitudes propositionnelles dans le discours oral, qui a été développé dans le cadre du projet MoDAL (MSH Val de Loire). Dans une démarche éducative, le second volet de ce travail consiste à participer à l'élaboration d'un tutoriel destiné aux étudiants universitaires leur permettant de reconnaître le discours discriminatoire, le discours tendancieux et/ou de propagande, puis de s'en protéger et, qui contribuera, nous l'espérons, à désamorcer cette cyberviolence » : <http://www.theses.fr/s200043>

Haine et droit pénal

par [Bastien Favard](#)

« La haine a laissé dans nos sociétés de douloureuses cicatrices à travers les siècles. L'explosion du terrorisme et l'essor des tensions communautaires laissent craindre le retour d'une déstabilisation durable de notre société. C'est notamment au droit pénal qu'il appartient d'être en mesure d'endiguer ce phénomène, mais une telle entreprise n'est pas sans difficultés. En premier lieu, celle de comprendre et

définir la haine, tant dans ses effets sur le psychique que sur les formes multiples de ses manifestations. Les vecteurs modernes de transmission de la haine sont étroitement liés à la capacité de la haine à avoir de l'emprise sur les plus vulnérables. La maîtrise d'internet est une des clés de cette lutte mais est loin d'être chose aisée. La complexité technologique et juridique de ce contrôle ralentit considérablement le travail du législateur. Cet obstacle, associé à l'explosion du terrorisme, place les juridictions pénales dans une situation particulièrement ardue. Si le seul moyen de désamorcer la haine est d'intervenir avant qu'elle n'atteigne un point de non retour, sa prévention est une tâche complexe. L'équilibre avec le respect des libertés publiques est extrêmement précaire, la liberté d'expression étant bien souvent la première à être altérée. Sanctionner les propos incitant à la haine ou encore négationnistes conduit pourtant nécessairement à censurer des propos. Les modalités de cette censure font l'objet de multiples débats et se confrontent souvent à des fortes oppositions. La place des institutions régionales et internationales est en l'espèce fondamentale, notamment pour orienter un droit français vieillissant. La législation en matière de haine est en effet encore largement enfermée dans le droit de la presse alors que la haine utilise de nos jours bien d'autres moyens de se propager. L'éducation et le renseignement sont les deux clés qui permettront de se projeter dans un futur où la haine sera suffisamment maîtrisée, à la condition bien entendu que l'ensemble des acteurs de la lutte contre la haine travaillent de concert, tant sur le plan national qu'international. » :

<http://www.theses.fr/2018AZUR0031>

<https://ripostelaique.com/celui-qui-veut-te-tuer-leve-toi-et-tue-le-avant.html>

Ne cherchez pas, la haine n'est pas au programme filmé de Ma thèse en 180 secondes

<https://www.youtube.com/channel/UCvWoYjTz0e-dC0xFNQI-TGg>

<https://www.youtube.com/channel/UCvWoYjTz0e-dC0xFNQI-TGg>

Horizon – Les chemins de la censure

<https://youtu.be/hZueeA9b1xY>

(1) Macron demande à Bruxelles l'autorisation de voter la loi Avia ! :

<https://ripostelaique.com/macron-demande-a-bruxelles-lautorisation-de-voter-la-loi-avia.html>

La mordeuse Lætitia Avia veut sa loi contre la haine sur internet :

<https://ripostelaique.com/la-mordeuse-laetitia-avia-veut-sa-loi-contre-la-haine-sur-internet.html>

(2) Samedi, des Gilets jaunes feront une chaîne humaine France-Suisse :

<https://ripostelaique.com/samedi-des-gilets-jaunes-feront-une-chaine-humaine-france-suisse.html>

Macron pille la France et l'islamise, des Gilets jaunes réclament sa destitution :

<https://ripostelaique.com/macron-pille-la-france-et-lislamise-des-gilets-jaunes-reclament-sa-destitution.html>

(3) « Elle, je la sentais pleine de haine, dans les yeux un regard homicide » : Bella. Jean Giraudoux. Arthème Fayard. 1926, page 122.

Jacques CHASSAING